



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville de Prévost, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 30 juillet 2018 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent.

M. Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, est présent.

- 1.
- 1.1

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE
CONSULTATION PUBLIQUE**

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 03.

- 2.
- 2.1

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE
CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-55
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (POTAGER EN
COUR AVANT)**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-56
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (AJOUT DE
L'USAGE « SERVICE PÉTROLIER » DANS LA ZONE
C-427 – LIMITE SUD DE LA VILLE)**

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets de règlement suivants :

➤ **Premier projet de règlement 601-55**

1. Autoriser et régir les potagers et les aménagements paysagers en cour avant et avant secondaire pour tous les groupes d'usages;
2. Modifier les normes concernant les foyers extérieurs.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

➤ Premier projet de règlement 601-56

1. Ajouter certains usages commerciaux de la classe d'usage « C5 Service pétrolier » comme usages autorisés dans la zone C-427 et y prescrire les normes correspondantes;
2. Assujettir les dispositions particulières sur les usages multiples, les projets intégrés et sur le règlement sur les PIIA, à la classe d'usage « C5 Service pétrolier » autorisée dans la zone C-427;
3. Prescrire des dispositions particulières visant le contingentement des usages commerciaux de la classe d'usage « C5 Service pétrolier » dans la zone C-427;
4. Ajouter l'usage « Lave-autos automatique » à la classe d'usage « C5 » (services pétroliers);
5. Prescrire des dispositions particulières pour l'usage « Lave-autos automatique ».

PROJET DE RÈGLEMENT 601-55

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Premier projet de règlement 601-55 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Potager en cour avant)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter

PROJET DE RÈGLEMENT 601-56

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Premier projet de règlement 601-56 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajout de l'usage « Service pétrolier » dans la zone C-427 – Limite sud de la Ville)*.

Monsieur Éric Gélinas, directeur de l'urbanisme, explique qu'un point additionnel sera ajouté au second projet de règlement afin de permettre une plus grande superficie d'entreposage extérieur pour certains usages dans la zone C-427.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 12 à 19 h 12.

4.

4.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 12.

Paul Germain
Maire

Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier